



RAPPORT D'ACTIVITES du CNDH ROMEUROPE

Période du 1er janvier au 31 décembre 2014

M. J. S.

SOMMAIRE

I / Présentation du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope	1
I-1 Historique.....	1
I-2 Objectif.....	1
I-3 Missions.....	1
I-4 Destinataires des actions du collectif.....	2
I-5 Principaux domaines d'activités.....	2
I-6 Les membres.....	3
I-7 Fonctionnement.....	3
I-8 Le comité technique du CNDH Romeurope.....	4
I-9 La Coordination.....	5
I-10 L'association de gestion du CNDH Romeurope.....	5
I-11 Le CNDH Romeurope en régions.....	5
II/ Actions nationales	6
II-1 Composition du collectif en 2014.....	6
II-2 Animation du réseau et communication interne et externe.....	8
o II-2-1 Diffusion et mutualisation de l'information.....	8
o II-2-2 La Rencontre Nationale.....	11
o II-2-3 Le rapport d'observatoire.....	12
o II-2-4 La brochure "Ceux qu'on appelle les Roms. Luttons contre les idées reçues".....	12
II-3 Appui technique.....	12
o II-3-1 Mutualisation et capitalisation des compétences et expériences.....	12
o II-3-2 Observatoire, veille juridique, alerte.....	14
o II-3-3 Actions de plaidoyer.....	15
II-4 La communication externe du Collectif Romeurope.....	17
o II-4-1 Les communiqués de presse.....	17
o II-4-2 Conférence de presse.....	17
o II-4-3 Relation avec les médias.....	18
o II-4-4 Participation à des rencontres et manifestations publiques.....	18
o II-4-5 Actions de sensibilisation des différents publics.....	18
o II-4-6 Les actions réalisées au sein du Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation - CDERE.....	19
III/ Actions régionales	20
III-1 Présentation.....	20
III-2 Le Collectif Romeurope Ile de France.....	21
IV/ Projets et Financements	22
IV-1 Subventions privées.....	22
IV-2 Subventions publiques.....	23
V / Réseau partenaires	24

I / Présentation du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

I-1 Historique

Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope a été créé en octobre 2000, à Paris, à l'issue du colloque « Roms, Sintés, Kalés, Tsiganes en Europe. Promouvoir la santé et les droits d'une minorité en détresse », qui présentait les résultats alarmants d'une recherche-action pour la promotion de la santé, menée à l'initiative de Médecins du Monde par le réseau Romeurope dans six pays de l'Union européenne dont la France. Ces travaux concluaient aux liens essentiels entre le respect des droits fondamentaux et les graves problèmes de santé rencontrés par les populations Roms en situation de grande pauvreté. Les associations présentes à cette initiative ont donc décidé de fonder ce collectif pour agir de manière coordonnée sur ce sujet à partir de leur champ propre de compétence, humanitaire ou de défense des droits.

I-2 Objectif

Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope rassemble plusieurs organisations de défense des droits ainsi que de nombreux comités de soutien locaux¹. Il a pour objectif de défendre les droits fondamentaux et de favoriser l'inscription dans le droit commun des citoyens européens en situation de grande précarité en France, qui vivent dans des bidonvilles, des squats ou à la rue et qui s'identifient ou sont identifiés comme « Roms ». En s'appuyant sur l'échange et la confrontation des expériences, le CNDH Romeurope mène des luttes contre toutes les formes de discrimination et contre les pratiques abusives perpétrées à l'encontre de ces personnes.

I-3 Missions

Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope constitue :

a/ Un observatoire du respect des droits fondamentaux pour les citoyens européens en situation de grande précarité en France vivant dans des bidonvilles, squats ou à la rue qui s'identifient ou sont identifiés comme Roms :

- Il publie à ce sujet un rapport d'observatoire, diffusé en France et en Europe ;
- Il développe une veille juridique et de l'actualité au niveau national et communautaire ;
- Il capitalise les situations vécues et les expériences menées localement, qui sont à la base des actions du collectif national : réunions publiques, communiqués de presse, actions de plaidoyer (plaintes, lettres ouverte, etc).

b/ Une plateforme d'échange et de confrontation des expériences pour les citoyens et acteurs associatifs. Il organise l'échange d'informations et d'expériences locales, la mutualisation des compétences, l'élaboration d'outils sur les différentes thématiques : séjour, santé, travail, scolarisation, habitat...

c/ Une structure militante qui a vocation à : informer et interpeller les responsables politiques et institutionnels à l'échelle nationale et européenne sur la question du non-respect des droits de ces citoyens européens vivant en squats et bidonvilles ; faire connaître aux citoyens français la réalité de la situation de ces personnes ; mener des luttes pour la défense de leurs droits, sans mesures spécifiques

¹ <http://www.romeurope.org/spip.php?article400>

mais en application du droit commun. Dans cet objectif, le CNDH, notamment, publie un rapport politique dans lequel il formule des recommandations.

Enfin, le CNDH Romeurope porte des projets spécifiques (voir § IV), à l'échelle régionale (Ile-de-France).

I-4 Destinataires des actions du collectif

Le travail du CNDH Romeurope porte sur des familles, des personnes, en situation de grande précarité, venant essentiellement des pays d'Europe de l'Est, de Roumanie ou de Bulgarie, contraintes en l'absence de solution d'hébergement ou de logement de s'installer dans des bidonvilles ou des squats. Leurs principaux lieux d'installation seraient l'Ile-de-France, les Bouches-du-Rhône, l'agglomération lyonnaise, la métropole lilloise, l'agglomération nantaise et la ville de Bordeaux.

La plupart de ces personnes migrent en France pour des raisons économiques mais aussi pour fuir les discriminations parfois très violentes dont elles sont victimes dans leur pays et qui leur interdisent un accès effectif aux droits. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une migration familiale.

Le CNDH Romeurope s'attache depuis sa création en octobre 2000 à défendre l'effectivité des droits de ces personnes en France.

Le CNDH Romeurope alerte depuis longtemps sur la dangerosité d'une approche ethnicisée de la situation de ces personnes. Il existe des responsabilités croisées dans la construction d'une catégorie « Roms » : politiques, médiatiques, académiques, associatives et militantes. Cette stigmatisation fait des personnes dites Roms la cible de discriminations dans tous les domaines de la vie socio-économique qui mènent à la violation de leurs droits.

Face à ce danger le CNDH Romeurope réaffirme sa position :

- Il n'est pas de problèmes spécifiquement Roms qui mériteraient des dispositions dérogatoires ou mesures particulières, le droit commun doit demeurer la règle. Les personnes qui parviennent à trouver un emploi, à accéder à un logement, à scolariser leurs enfants se fondent dans le paysage.
- En tant que ressortissants européens, citoyens roumains ou bulgares, demandeurs d'asile ou sans papiers, en tant que sans-abri, demandeurs d'emploi ou malades, en tant qu'enfants en âge scolaire, que parents en situation précaire ou mineurs isolés, ils bénéficient de droits et libertés inaliénables à respecter comme pour tout autre individu présent en France.
- Il existe cependant une culture et une mémoire rom d'autant mieux exprimée et valorisée par ceux qui se disent Roms eux-mêmes. Leur histoire ne doit pas leur être déniée. La lutte contre les discriminations subies par les personnes revendiquant leur appartenance à cette culture fait partie des actions du collectif.

I-5 Principaux domaines d'activités

Le CNDH Romeurope intervient dans les domaines suivants :

- Droit au séjour
- Droit au travail
- Droit à l'hébergement et au logement
- Droit à l'éducation
- Droit à la santé et à la protection sociale

Dans chacun de ces domaines les principes qui guident les actions du CNDH Romeurope sont les suivants :

Droit au séjour : Accès effectif à la libre circulation dans l'Union européenne de l'ensemble des citoyens européens y compris pauvres, ce qui implique la levée de tout obstacle administratif.

Droit au travail : Le CNDH Romeurope est resté vigilant depuis la fin des mesures transitoires sur l'accès plein et effectif au marché du travail et aux dispositifs de droit commun pour les ressortissants Roumains et Bulgares.

Droit à l'hébergement et au logement : Le droit à un habitat digne pour tous est sans cesse rappelé. Pour les citoyens européens en situation de grande pauvreté contraints à vivre dans des squats et bidonvilles, qualifiés de campements illicites par les pouvoirs publics, l'exercice de ce droit commence par l'arrêt de toute expulsion et évacuation sans proposition d'hébergement ou logement adaptée à chaque situation individuelle. Le caractère inconditionnel du droit à l'hébergement doit être effectif. Par ailleurs, tout lieu de vie doit, en application de la résolution de l'ONU de juillet 2010, bénéficier d'un accès à l'eau potable et à des mesures basiques d'assainissement.

Droit à l'éducation : Le CNDH Romeurope demande l'accès effectif à la scolarisation - dès l'âge de 3 ans (si les parents en font la demande) - des enfants vivant en squats et bidonvilles et rappelle que la principale cause de non scolarisation ou déscolarisation ce sont les évacuations incessantes des lieux de vie et les refus illégaux d'inscription scolaire de la part des maires et des services publics compétents. C'est pour cela qu'en septembre 2009 le CNDH Romeurope a initié la création du **Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation (CDERE)**.

Droit à la santé : L'accès aux soins est lié aux autres droits précités, notamment au droit au travail et à un habitat digne. Les évacuations des lieux de vie entravent fortement toute possibilité d'accès suivi, et donc efficace, aux soins.

Droit à la protection sociale : Toutes les personnes qui en remplissent les conditions devraient avoir droit à la Couverture Maladie Universelle (CMU) et aux prestations familiales. A défaut l'accès à l'AME devrait être immédiat.

Aucune de ces mesures n'est spécifique. Toutes s'inscrivent dans le droit commun.

I-6 Les membres

Le CNDH Romeurope est composé d'associations nationales, locales et de comités ou collectifs de soutien. Tous ses membres agissent directement sur le terrain ou soutiennent des organisations impliquées localement dans des actions concrètes de soutien et de défense des droits auprès de ces migrants en situation de grande pauvreté en France. Si certains membres sont impliqués dans la gestion de dispositifs opérationnels, ils ne le font pas au titre de Romeurope. Le collectif peut décider d'associer ponctuellement à ses actions ou communications toute personne physique ou morale non membre.

I-7 Fonctionnement

Afin de rendre efficace le fonctionnement du collectif les membres se sont dotés de certaines règles de fonctionnement. Ci-dessous les principales :

- Une validation des documents publics est demandée à chaque membre sous un délai déterminé (48h le plus souvent dans le cas des communiqués de presse). L'absence de réponse tient lieu d'approbation.

- Chaque membre désigne un ou plusieurs interlocuteurs qualifiés pour engager la structure ou le comité qu'il représente au sein du Collectif Romeurope.
- Les membres qui ne souhaitent pas être associés à une action ou un communiqué peuvent demander expressément à être retirés ponctuellement de la liste des membres de Romeurope.
- Aucune association ou comité membre ne peut engager le collectif lors d'une action ou d'une communication qui lui est propre sans l'agrément de tous les autres membres.

A la fin de l'année 2014, le CNDH Romeurope a entamé une réflexion sur ses modalités de fonctionnement et sur l'opportunité de se constituer en association. L'aboutissement de cette réflexion est prévu pour le début de l'année 2015. Jusqu'à lors, le fonctionnement du CNDH Romeurope a été géré par le comité technique et la coordination, en lien avec l'ensemble des membres du collectif.

I-8 Le comité technique du CNDH Romeurope

Un Comité technique propose les lignes stratégiques qui constituent le fondement des actions menées par le CNDH Romeurope et les soumet pour validation aux membres du collectif. Sur la base de l'analyse des situations et des besoins constatés au niveau national et local, avec l'appui de la coordination, il rédige le rapport d'observatoire et le rapport politique sur la situation des personnes vivant en squat et bidonville désignées comme Roms en France, impulse des actions à mener au nom du collectif national (interpellations des pouvoirs publics et élus, communiqué de presse, rédaction d'outils pratiques,...), organise les rencontres nationales du collectif et les liens avec les organismes et réseaux engagés en France et en Europe dans la défense des droits des populations Roms. Le Comité technique est composé de certains représentants des membres du CNDH Romeurope, d'au moins un représentant de la FNASAT et de toute personne volontaire issue des membres du Collectif Romeurope.

Composition du Comité Technique en décembre 2014 :

(par ordre alphabétique)

Jean-François CORTY (MdM)
 Laurent EL GHOZI (ASAV / FNASAT-Gens du Voyage)
 Lise FARON (La Cimade)
 Catherine FRAPARD (MdM)
 Laurent GIOVANNONI (Secours catholique)
 Philippe GOOSSENS (LDH)
 Marie-Geneviève GUESDON (MRAP)
 Guillaume LARDANCHET (Hors la Rue)
 Alexandre LE CLEVE (CNDH Romeurope)
 Olivier LEGROS (CNDH Romeurope, Tours)
 Stéphane LEVEQUE (FNASAT-Gens du voyage)
 François LORET (collectif Romeurope du Val Maubuée)
 Yves LORIETTE (MRAP)
 Michèle MEZARD (CNDH Romeurope)
 Mathieu QUINETTE (MdM)
 Joseph RUSTICO (ASAV)
 Claire SABAH (Secours Catholique)
 Yves SIMONNOT (collectif solidarité Roms Toulouse)

I-9 La Coordination

La coordination a pour mission d'apporter un appui technique aux acteurs du collectif Romeurope, dans l'objectif d'animer le réseau et de favoriser l'émergence d'initiatives concertées pour l'accès aux droits des habitants de bidonvilles et squats et pour la lutte contre les discriminations à l'encontre de ceux qu'on appelle Roms. Elle n'a pas vocation à définir ou à piloter les actions des membres du collectif. Les salariées sont placées sous la responsabilité administrative de la FNASAT-Gens du voyage et mises à disposition du CNDH Romeurope par une convention spécifique.

- La coordination prépare les ordres du jour du comité technique auquel elle participe et rend compte de son activité
- La coordination peut représenter le Collectif auprès de différentes institutions et instances à la demande du comité technique

Coordinatrices: Marilisa Fantacci et Lola Schulmann

Chargée de mission : Lisa Taoussi

I-10 L'association de gestion du CNDH Romeurope

Créée en 2007, l'association de gestion du CNDH Romeurope a pour seul but d'assurer la gestion matérielle et financière du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope.

I-11 Le CNDH Romeurope en régions

Au niveau local les comités et associations membres mettent en place un accompagnement des habitants des bidonvilles vers les dispositifs de droit commun sur la base de leurs besoins. Ils agissent aussi afin de combattre toute forme de discrimination envers ces personnes, stigmatisées sur la base d'une appartenance réelle ou supposée à une minorité, celle des Roms.

Dans chaque comité on retrouve, le plus souvent, la composition du collectif national avec la présence des bénévoles ou salariés des différents organisations et structures membres du collectif.

Le travail au quotidien des comités et collectifs locaux se base sur la proximité avec les familles présentes sur les bidonvilles et squats, qui participent de manière effective aux échanges et aux actions des comités et collectifs. Les actions qui s'ensuivent peuvent être d'ordre humanitaire : soigner, nourrir, habiller, abriter... ,ou d'accompagnement vers les dispositifs de droit commun (accès aux différents services de l'administration française dans tous les domaines cités : services de santé, de l'éducation nationale, de l'emploi et de l'habitat) mais aussi de défense du droit contre les abus de l'administration et les actes de discriminations (défense en justice contre les évacuations et expulsions illégales de terrains, défense en justice contre les procédures illégales d'éloignement du territoire, recours en justice devant les différentes instances judiciaires compétentes dans les différents domaines).

I-11-1 Le collectif Romeurope Ile-de-France

La mobilisation au niveau de l'Ile-de-France s'est structurée à travers des actions menées au nom des membres franciliens du collectif, rassemblés au sein du **Collectif Romeurope Ile-de-France**².

II/ Actions nationales

II-1 Composition du collectif en 2014

Au niveau national le collectif comptait fin 2014, 26 associations (à caractère national et local) et 13 comités ou collectifs locaux. En 2014, ATD Quart Monde, association œuvrant pour l'accès aux droits et lutte contre l'exclusion, Eurrom, association bordelaise qui accompagne les personnes qui s'identifient ou identifiées comme Roms dans leur parcours d'insertion et l'association les Enfants du Canal, qui intervient auprès des personnes mal logées ou vivant à la rue, ont rejoint le CNDH Romeurope.

Les membres actuels du collectif sont les suivants :

ABCR (Association Biterroise Contre le Racisme) –
ALPIL (Action pour l'insertion sociale par le logement) –
AMPIL (Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement) –
ASAV (Association pour l'accueil des voyageurs) –
ASET (Aide à la scolarisation des enfants tsiganes) –
ASEFRR (Association de Solidarité avec les Familles Roumaines) –
ATD Quart Monde –
CIMADE (Comité intermouvements auprès des évacués) –
CLASSES (Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squat) –
CCFD – Terre Solidaire (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) –
ECODROM –
EURROM –
FNASAT-Gens du voyage –
Habitat et Cité -
Hors la Rue –
LDH (Ligue des Droits de l'Homme) –
Les Enfants du Canal –
MDM (Médecins du Monde) –
MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) –
PU-AMI (Première Urgence- Aide Médicale Internationale) -
Rencontres tsiganes –
RomActions –
Association de solidarité avec les Roms de St Etienne –
Secours catholique (Caritas France) –
SICHEM (Service de Coopération Humanitaire pour les Etrangers et les Migrants) –
Une famille un toit 44 –

Et :

² Voir plus bas § III-3-1 pour une description de ce Collectif.

le Collectif Romeurope 92 Sud, le Collectif nantais Romeurope, le Collectif de soutien aux familles roms de Roumanie, le Collectif Roms des associations de l'agglomération lyonnaise, le Collectif Romyvelines, le Collectif de soutien aux familles roms de l'agglomération orléanaise, le Collectif Romeurope 77, le Collectif solidarité Roms Lille Métropole, le Collectif Solidarité Roms Toulouse, Collectif Romeurope de Noisy le Grand, Collectif de Soutien aux Roms du Val Maubuée, le Collectif Romeurope 93 et le Collectif Romeurope 94.

Les membres du Collectif sont présents dans 13 régions et 27 départements

Région	Département
Alsace	Bas Rhin
Aquitaine	Gironde
Bourgogne	Côte d'Or
Centre	Indre et Loire
	Loiret
Ile de France	Paris
	Seine et Marne
	Yvelines
	Essonne
	Hauts de Seine
	Seine Saint Denis
	Val de Marne
	Val d'Oise
Languedoc-Roussillon	Hérault
Lorraine	Meurthe et Moselle
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne
Nord Pas de Calais	Nord
	Pas-de-Calais
Pays de la Loire	Loire-Atlantique
Poitou-Charentes	Vienne
Provence Alpes Côte d'Azur	Alpes-Maritimes
	Bouches-du-Rhône
	Var
Rhône-Alpes	Haute-Savoie
	Isère
	Loire
	Rhône

II-2 Animation du réseau et communication interne et externe

○ II-2-1 Diffusion et mutualisation de l'information

En moyenne, près de 700 personnes ont participé en 2014 aux échanges du réseau Romeurope sur l'année à travers : les réunions organisées par le collectif au niveau national et régional, les listes de diffusion d'information par mail (nationales et régionales), le site internet, les événements organisés par le collectif. Ces personnes peuvent être membres d'associations ou de comités de soutien ou simplement des citoyens engagés qui agissent pour le respect des droits fondamentaux de tout être humain, contre les discriminations et pour l'accès aux droits.

II-2-1-1 Les listes de diffusions

Il existe quatre listes de diffusion au sein du collectif en fonction de la qualité de membres et selon l'appartenance géographique.

- La liste des membres officiels du collectif au niveau national : liste « **membres** ». Cette liste, qui met en relation directe les membres du collectif au niveau national, permet de rendre le collectif plus opérationnel. Elle est utilisée pour échanger sur des sujets spécifiques parmi les membres, diffuser les comptes-rendus des différentes réunions et d'autres documents internes au collectif destinés à une diffusion restreinte. Par exemple, les communiqués de presse du Collectif circulent sur cette liste pour obtenir la validation de tous les membres. En décembre 2014 cette liste compte 139 membres.
- La liste regroupant les membres, partenaires et sympathisants au niveau national : liste « **infos.romeurope** ». Cette liste sert à diffuser une information générale et pertinente sur la situation des Roms en France et en Europe. Au travers de cette liste sont diffusées des informations concernant la législation nationale et européenne, des projets locaux, nationaux et européens concernant les Roms, des rapports et des articles scientifiques sur le sujet, l'actualité sur les Roms migrants, des événements (colloques, expositions, événements culturels, autres) etc... En décembre 2014 cette liste compte 316 membres.
- La liste des membres officiels du Collectif Romeurope Ile de France : liste « **membres.idf** ». Cette liste a la même utilisation que celle de membres au niveau national mais les sujets sur lesquels se font les échanges concernent l'Ile de France. Cette région rassemble à elle seule entre un tiers et la moitié des Roms migrants présents en France. Les situations que l'on observe sont ainsi spécifiques en termes de nombre et de typologie. En décembre 2014 cette liste compte 123 membres.
- La liste regroupant les membres, les partenaires et les sympathisants en Ile de France : liste « **infos.idf** ». Cette liste a le même objectif que celle au niveau national mais les sujets concernent exclusivement l'Ile de France. En décembre 2014 cette liste compte 181 membres.

II-2-1-2 Le site internet : www.romeurope.org

Le site internet est un moyen fondamental pour informer à la fois le grand public mais également pour diffuser l'information et pour l'animation du réseau.

Sur la page d'accueil les informations les plus récentes sont publiées sur l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations des ressortissants pour la grande majorité européens vivant en situation de très grande précarité au niveau national et européen, ainsi que toute information, même de niveau local, ayant un caractère d'urgence ou une importance particulière.

A partir de cette page il est possible d'accéder à des informations spécifiques, classées par thème ou par échelle (nationale, locale, européenne) par le biais de menus contenant les différentes sous-rubriques (barres de rubriques principales horizontales « menu sommaire » sur la gauche de l'écran.

⇒ **L'espace membres**

En 2014 l' « espace membres », non accessible au public, a continué d'être enrichi. Cet espace contient les sous-rubriques suivantes :

- Les comptes rendus des réunions nationales,
- Les comptes rendus des réunions Ile de France ;
- Le matériel des formations mises en place ;
- Les rapports d'activités du CNDH Romeurope
- Les réponses à l'interpellation des services déconcentrés de l'Etat
- DIHAL : il s'agit des documents de travail liés à la mise en place de la mission du Préfet Alain Régnier³ suite à la publication de la circulaire du 26 août 2012 : le vademecum, comptes rendus des réunions et groupes de travail, liste des correspondants au sein des Préfectures.

⇒ **Le Forum**

Au sein de l'espace membre un forum est accessible aux membres. Il s'agit ici de permettre un échange d'informations sur différentes thématiques pour les membres du Collectif. Sept rubriques ont ainsi été créées :

- Scolarisation
- Relation avec les élus
- Suivi des expulsions du territoire
- Suivi des évacuations des lieux de vie
- Modèles de recours
- Actualité juridique
- FAQ

Ce découpage thématique pourra par la suite être ajusté selon les besoins des membres et des sujets abordés au sein du forum.

Cet espace a pour but de mettre en lien les militants présents sur le terrain partout en France afin qu'ils puissent échanger, discuter sur les événements et difficultés auxquels ils sont confrontés. Il a pour objectif de répondre à la demande des membres de disposer d'un espace d'échange pour se sentir moins isolé et de trouver des réponses à des questions.

La fréquentation du site internet a continué son augmentation et devient un site de référence sur le sujet.

Le site internet du collectif est ainsi un vecteur indispensable pour diffuser des informations, des communiqués de presse et outils à destination du public large.

³ Mission reprise par Sylvain Mathieu, délégué interministériel pour l'hébergement et à l'accès au logement nommé le 8 octobre 2014

Principaux événements

1 janv. 2014 - 31 déc. 2014

TOUT » CATÉGORIE D'ÉVÈNEMENT: document

Toutes les sessions
99,98 %

Explorateur

Fréquentation du site

Sessions

100

50

avril 2014 juillet 2014 octobre 2014

Action d'événement	Sessions	Pages/session	Durée moyenne des sessions	% nouvelles sessions
	9 464 % du total: 33,43 % (28 307)	6,69 Valeur moy. pour la vue: 2,84 (135,82 %)	00:11:01 Valeur moy. pour la vue: 00:02:43 (305,50 %)	63,93 % Valeur moy. pour la vue: 72,24 % (-11,50 %)
1. lire la suite	1 665 (17,59 %)	4,14	00:07:11	70,09 %
2. Rapport 2012-2013	376 (3,97 %)	4,08	00:07:52	54,26 %
3. Synthèse du rapport	347 (3,67 %)	4,94	00:10:25	59,65 %
4. Communiqué de presse	296 (3,13 %)	3,93	00:05:58	77,70 %
5. livret pour déconstruire les principaux préjugés	288 (3,04 %)	4,06	00:07:56	76,74 %
6. Charte du CDRE	241 (2,55 %)	9,15	00:09:54	59,34 %
7. Le rapport	233 (2,46 %)	7,00	00:11:25	45,49 %
8. Recensement de discours stigmatisants	192 (2,03 %)	5,66	00:12:33	62,50 %
9. Fiche pratique établie par Romeurope	186 (1,97 %)	8,54	00:10:13	45,16 %
10. Le modèle de lettre	162 (1,71 %)	1,66	00:02:39	89,51 %

Lignes 1 à 10 sur 572

II-2-1-3 Page Facebook du CNDH Romeurope

En 2013 le collectif s'est doté d'une page Facebook pour diffuser plus largement les informations sur les activités du Collectif et les actualités plus générales. <https://www.facebook.com/pages/CNDH-Romeurope/617920011564390?ref=hl>

En 2014, la page Facebook a été régulièrement alimentée par des informations sur la situation des personnes vivant en bidonvilles, la parution de rapports et d'avis institutionnels et associatifs, des appels à la mobilisation etc. Ce média permet également à des personnes souhaitant s'engager localement de contacter le collectif et d'être orientées vers les structures adéquates. Au début de l'année 2015, la page Facebook du CNDH Romeurope compte 621 abonnés.

o II-2-2 La Rencontre Nationale

L'objectif des réunions nationales est principalement de confronter les expériences vécues par les membres. En 2014, une rencontre nationale a été organisée les 17 et 18 mai à Toulouse.

Cette réunion nationale a été l'occasion d'approfondir certains sujets, de confirmer le positionnement politique du collectif et de prendre ainsi des décisions sur les actions à mener ainsi que sur les interventions prioritaires à mettre en place pour les mois à venir.

Plus d'une cinquantaine de personnes était présente à cette rencontre représentant 14 structures locales et nationales. Des personnes vivant dans les bidonvilles ont participé à cette rencontre nationale.

La réunion a été organisée sur une journée et demie. La première journée a été dédiée aux discussions en groupes de travail. Après un point sur les situations locales un débat a eu lieu sur le positionnement politique du CNDH Romeurope. Deux groupes de travail ont ensuite été mis en place : un sur l'insertion professionnelle des jeunes en habitat précaire et un sur le plaidoyer du CNDH Romeurope. Le dimanche matin a été dédié à la restitution des groupes de travail.

Un compte rendu a été rédigé et diffusé auprès des membres.

II-2-2-1 Participation des habitants des bidonvilles et squats au réseau

La participation des personnes directement concernées à la vie du réseau est un principe fondamental du collectif. Cette participation peut être toutefois difficile à mettre en œuvre du fait des conditions de vie des intéressés qui les obligent à donner priorité à leurs préoccupations quotidiennes. Les membres du collectif les accompagnent au quotidien dans leurs démarches pour l'accès aux dispositifs de droit commun et dans la défense de leurs droits. Leur participation à la prise de décisions est constante au niveau des collectifs et comités locaux mais plus difficile à se concrétiser, pour des raisons évidentes, au niveau régional ou national.

En 2013 le CNDH Romeurope a travaillé avec le Secours catholique afin de développer les outils et les démarches participatives pour solliciter la participation des personnes concernées aux réflexions et aux actions du collectif aux différents niveaux. Ce travail s'est poursuivi en 2014.

○ ***II-2-3 Le rapport politique du Collectif***

En 2014, le CNDH Romeurope a publié son rapport politique 2012-2013 « Harcèlement et stigmatisation : politiques et paroles publiques aggravant la précarité des habitants des bidonvilles ». Ce rapport analyse les politiques publiques relatives aux évacuations de bidonvilles ainsi que la stigmatisation visant les Roms de la part des pouvoirs publics et de la classe politique. Il dresse également un certain nombre de recommandations et constitue le positionnement politique du collectif. Ce rapport a été diffusé suite à une conférence de presse le 5 mars 2014. Il a fait l'objet d'une synthèse disponible en français, anglais roumain et bulgare sur le site internet du collectif : http://romeurope.org/IMG/pdf/synthese_rapport_cndh_romeurope-3.pdf

○ ***II-2-4 La brochure "Ceux qu'on appelle les Roms. Luttons contre les idées reçues »***

Dans le cadre de sa mission de lutte contre toute forme de discrimination que les personnes dites Roms peuvent subir, le CNDH Romeurope a élaboré ce livret qui s'inscrit dans un projet de sensibilisation du grand public et financé par le Conseil régional d'Ile-de-France, dans le cadre du programme régional « Lutte contre les discriminations ».

L'objectif de cette brochure est de déconstruire les principaux préjugés ancrés dans l'opinion publique sur les ressortissants européens vivant en condition de grande précarité en France et que l'on appelle « Roms ». Cet outil vise à permettre au public de s'informer davantage sur les réalités vécues par ces personnes afin de changer le regard porté sur elles (http://www.romeurope.org/IMG/pdf/20130613_guide_ceux_quon_appelle_les_roms-web-2.pdf)

La brochure a été éditée en 27 000 exemplaires grâce aux contributions de plusieurs bailleurs, membres et partenaires du collectif. En 2014, cette brochure continue d'être diffusée avec succès puisque 5000 exemplaires ont dû être réimprimés afin de satisfaire la demande des membres et partenaires.

II-3 Appui technique

○ ***II-3-1 Mutualisation et capitalisation des compétences et expériences***

Afin de renforcer le soutien technique des membres du collectif, plusieurs outils sont élaborés et mis en ligne sur le site internet. Tous ces outils - fiches pratiques, guides, notes, recueil de jurisprudence, sessions de formation - ont pour but de renforcer les connaissances et des capacités des membres, afin que leurs actions soient les plus pertinentes et efficaces possibles par rapport aux besoins exprimés par les personnes qu'ils accompagnent.

L'élaboration de ces outils provient le plus souvent d'une demande de la part des membres ou d'identification par la coordination d'une faible connaissance ou d'un manque d'outils sur un sujet spécifique. C'est pour cela que les outils pratiques reposent sur les expériences de certains membres et ont pour but de les généraliser et les capitaliser.

Les outils pratiques réalisés et diffusés en 2014 :

Thématique	Fiche outil	Lien
Enfance éducation :	Fiche pratique « prise en charge des jeunes décrocheurs dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire »	http://www.romeurope.org/IMG/pdf/schema_et_note_explicative_mlds.pdf
Séjour-Retour-Eloignement	Tableau synthétique des catégories de citoyens de l'UE bénéficiant d'un droit au séjour	http://www.romeurope.org/IMG/pdf/tableau_synthetique_citoyens_de_l_ue_droit_au_sejour_020414.pdf
	Modèle de lettre aux préfectures – rappel des dispositions applicables en matière de droit au séjour des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi	http://romeurope.org/IMG/pdf/modele_de_lettre_prefecture_-_droit_applicable_aux_demandeurs_d_emploi_inscrits_a_pole_emploi.pdf
Travail	Fiche « jurisprudence sur la qualité de travailleur et l'égalité de traitement »	http://www.romeurope.org/IMG/pdf/fiche_jurisprudence_cjue_sur_la_qualite_de_travailleur_et_l_egalite_de_traitement_.pdf
	Fiche pratique « dispositifs d'accès à l'emploi »	http://www.romeurope.org/IMG/pdf/fiche_pratique_dispositifs_d_acces_a_l_emploi.pdf
	Fiche pratique « accompagner la création d'activités indépendantes des roumains et des bulgares », établie avec le concours de l'ASAV et du GISTI	http://romeurope.org/IMG/pdf/fiche_accompagner_la_creation_d_activites_independantes_des_roumains_et_bulgares_2.pdf
	Fiche pratique « dispositifs d'insertion professionnelle accessibles aux jeunes »	http://www.romeurope.org/IMG/pdf/fiche_pratique_dispositifs_accessibles_aux_jeunes_31_03_2014-2.pdf
	Tableau « quelques dispositifs d'insertion socioprofessionnelle accessibles aux jeunes roumains et bulgares »	http://www.romeurope.org/IMG/pdf/tableau_quelques_dispositifs_d_insertion_socioprofessionnelle_accessibleaux_jeunes_roumains_et_bulgares-2.pdf
	Modèle de lettre Pôle Emploi – demande de versement de la rémunération afférente à une formation	http://romeurope.org/IMG/pdf/modele_de_lettre_pole_emploi_-_demande_versement_indemnisations_formation.pdf
Droits sociaux – droit au compte	Fiche pratique « Compte-Nickel »	http://www.romeurope.org/IMG/pdf/fiche_pratique_sur_le_compte_nickel.pdf
Droit sociaux – domiciliation	Fiche pratique « la déclaration et la justification d'adresse et la domiciliation administratives des citoyens européens »	http://www.romeurope.org/IMG/pdf/fiche_pratique_sur_l_adresse_postale_la_declaration_d_adresse_et_la_domiciliation_.pdf
Santé	Fiche pratique « quelle protection maladie pour quels citoyens européens ? »	http://romeurope.org/IMG/pdf/fiche_pratique_quelle_protection_maladie_pour_quels_citoyens_europeens.pdf
	Lettre CPAM – demande de motivation des exigences posées par la CPAM dans le cadre d'une demande d'AME	http://www.romeurope.org/IMG/pdf/modele_lettre_-_

		ame demande de fondement legal demande de pieces-2.pdf
Divers	Foire aux questions	Espace membre du site du CNDH Romeurope

○ ***II-3-2 Observatoire, veille juridique, alerte***

Grâce à sa composition plurielle d'associations à dimension locale ou nationale et de comités et collectifs locaux, le collectif dispose d'informations privilégiées sur la situation des personnes vivant en situation de grande précarité en bidonvilles ou en squat en France tant au plan géographique que thématique. Le CNDH Romeurope est reconnu depuis sa création comme un observatoire sur le respect des droits fondamentaux pour les Roms migrants, vivant ou résidant en France.

Sur la base des informations collectées par ses membres, le collectif dénonce les abus et les discriminations dont sont victimes les ressortissants européens désignés ou qui se désignent en tant que « Roms » vivant en France en squats et bidonvilles dans des situations d'extrême précarité.

En tant qu' observatoire, en 2014, le collectif a réalisé une veille juridique au niveau national et européen. La coordination en collaboration avec des organismes et des personnes ressources, collecte, analyse et diffuse – prioritairement aux membres - toute modification des lois censées avoir un impact sur le quotidien et les droits des personnes migrantes vivant en bidonvilles ou en squat. Toutes les sources de droit sont récoltées : les circulaires, les règlements des administrations, les projets de loi nationaux et les directives européennes.

La veille s'étend aussi à la jurisprudence au niveau national et européen. Les décisions des tribunaux administratifs, des TGI et du Conseil d'Etat, de la Cour constitutionnelle ainsi que de la Cour de justice européenne et de la Cour européenne des droits de l'Homme ont été recherchées, collectées et diffusées vers les membres.

Le recensement des évacuations et des incendies :

En sa qualité d'observatoire, le collectif durant l'année 2014 a continué l'actualisation des outils pour collecter les informations concernant la mise en œuvre de la circulaire interministérielle du 26 août 2012. Plusieurs informations sont centralisées telles que les évacuations de terrain (conditions de l'évacuation, proposition ou non de solution d'hébergement ou de relogement), les réunions de concertation en préfectures, la mise en place d'un diagnostic et les conditions de cette mise en place, les expulsions du territoire... Un recensement chronologique des évacuations permet ainsi d'avoir une vision globale de la mise en œuvre ou non de la circulaire du 26 août. Le CNDH Romeurope a recensé également les incendies et les inondations dont peuvent être victimes les habitants des squats et bidonvilles.

Le recensement des discours stigmatisant :

Le CNDH Romeurope, dans le cadre de ses missions de lutte contre les discriminations recense les propos stigmatisant des élus ou responsables politiques à l'égard de ceux qu'on appelle Roms. Il s'agit également de recenser les violences d'individus contre ces personnes ainsi que le traitement dans la presse d'une partie de la population ciblée par son appartenance réelle ou supposée à une ethnie.

o **II-3-3 Actions de plaidoyer**

Les actions de plaidoyer constituent un des fondements de l'action du CNDH Romeurope. Par le renforcement de cette action nous avons été amenés à interpeller à de nombreuses reprises les pouvoirs publics au cours de l'année 2014.

Le collectif a envoyé à la fois aux responsables politiques (ministères, partis politiques, conseils généraux et régionaux, députés nationaux et européens) et aux administrations une copie du rapport politique publié en 2014. La diffusion large de ce document a été un moyen très important pour faire connaître le positionnement politique du collectif.

II-3-3-1-Niveau national

1) Le gouvernement

Le CNDH Romeurope a rencontré à plusieurs reprises des conseillers de membres du gouvernement dans le cadre de ses actions de plaidoyer politique :

- Une rencontre a eu lieu entre le collectif et deux membres du cabinet de Cécile Duflot, alors Ministre du logement à propos du plan national de résorption des bidonvilles et de la mission confiée à ADOMA dans ce cadre. Le collectif a également rencontré les responsables de mission au sein de l'équipe d'ADOMA.
- Une rencontre organisée en juillet entre le collectif et plusieurs conseillers du 1^{er} ministre. A cette occasion, le collectif a remis un document synthétique sur ses constats et recommandations.
- Une rencontre organisée en septembre entre le collectif et le conseiller immigration-asile du Ministre de l'Intérieur. Remise d'un document synthétique sur les constats et recommandations du collectif.

2) Assemblée nationale et Sénat

Le collectif avait mis en place en 2012 un fichier avec l'ensemble des contacts des députés et sénateurs à qui certains communiqués de presse ont été envoyés. Un fichier avec des contacts des députés et sénateurs sensibles à la question a été élaboré avec le détail de leur initiative (question écrite ou orale, rapports, prise de position publique...). En 2014, le rapport politique du CNDH Romeurope a été envoyé aux députés et sénateurs en question.

3) Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)

La circulaire du 26 août 2012 nomme le préfet M. Alain Régnier, délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), responsable de la mise en œuvre de la circulaire. Depuis, le CNDH Romeurope participe activement aux différents travaux mis en place dans le cadre de la DIHAL notamment lors des réunions du Groupe national de suivi qui se réunit tous les trimestres. Le collectif était présent et est intervenu en séance introductive lors de la journée nationale organisée par la DIHAL le 27 septembre 2013 à l'Assemblée nationale. En 2014 M. Régnier a quitté ses fonctions et a été remplacé par M. Sylvain Mathieu. Le CNDH Romeurope a sollicité un rendez-vous auprès du nouveau

DIHAL et a continué à participer aux réunions de la DIHAL (notamment aux réunions du groupe national de suivi des 11 mars, 24 juin et 25 novembre 2014).

Le collectif apporte dans ces espaces ses revendications et expériences.

Le CNDH Romeurope continuera cette participation active mais restera vigilant sur une évidente nécessité d'évaluation des dispositifs mis en œuvre. En fonction des réalités de terrain issues de sa fonction d'observatoire national, le collectif ne manquera pas d'exprimer, publiquement si nécessaire, ses éventuels désaccords tant sur les politiques conduites que sur les pratiques observées.

4) Le Défenseur des droits

Depuis sa création le CNDH Romeurope saisit sur différentes situations et travaille en étroite collaboration avec le Défenseur des droits – auparavant avec la Halde et les autres institutions qui y sont intégrées. L'année 2014 a permis de maintenir les relations étroites avec cette institution.

En 2014, suite au décès de Dominique Baudis, Jacques Toubon a été nommé au poste de Défenseur des droits. Le CNDH Romeurope a sollicité un rendez-vous auprès de lui. En outre, le collectif a également saisi le Défenseur des droits à propos de l'accès à la procédure de droit au compte (via la Banque de France) des citoyens roumains. En effet, pour bénéficier de cette procédure (qui consiste pour la Banque de France à enjoindre à une banque d'ouvrir un compte bancaire à une personne lorsque celle-ci s'est heurtée à un refus d'ouverture de compte), un arrêté ministériel du 30 mai 2014 prévoit que le justificatif d'identité du demandeur doit contenir une signature. Les cartes d'identité roumaines ne possédant de signatures, les citoyens roumains sont désormais exclus du bénéfice de la procédure de droit au compte. La saisine est en cours d'examen par les services du Défenseur des droits.

5) La Commission nationale consultative droits de l'Homme

Le CNCDH a publié en novembre 2014 un « Avis sur le respect des droits fondamentaux des populations vivant en bidonville. Mettre fin à la violation des droits »⁴. Le CNDH Romeurope a été associé à la rédaction de cet avis.

II-3-3-2 Niveau européen et international

Une partie très importante de l'action de plaidoyer du Collectif Romeurope cible les institutions européennes. Afin d'alerter ces dernières sur la réalité de la situation des Roms migrants - citoyens européens - vivant en France en situation de grande précarité, le collectif met en place différentes actions telles que : l'envoi des rapports établis par le réseau, la présentation de plaintes en collaboration avec d'autres partenaires, la rédaction et diffusion de notes d'information. Ces actions ciblent en priorité : la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et l'Agence européenne des droits fondamentaux.

Le CNDH Romeurope s'efforce de maintenir des échanges réguliers avec des membres du Parlement européen, particulièrement sensibles au sujet.

⁴ <http://www.romeurope.org/spip.php?article1514>

En 2014 le collectif a co-signé une pétition inter-associative (GISTI, ERRC, Cimade, ASSFAM, AEDH, LDH) auprès du Parlement européen à propos du droit au séjour, de la rétention, de l'éloignement et de libre circulation des citoyens européens. Elle sera officiellement déposée en 2015.

Le collectif a également rencontré Axelle Cheney, responsable adjointe de l'équipe Roms de la Commission européenne et a pu échanger avec elle sur différents constats préoccupants. De la documentation lui a été envoyée.

Des représentants du collectif ont également rencontré le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, lors de sa venue en France en septembre 2014. Les derniers rapports du collectif ainsi qu'une note de synthèse lui ont été remis.

II- 4 La communication externe du Collectif Romeurope

Le collectif a pour objectif de diffuser vers le grand public une information correcte et objective sur la situation vécue par ces populations sur le territoire français ainsi qu'en Europe. La diffusion de l'information est un instrument fondamental pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes sur lesquels se basent les principales discriminations.

Au-delà des publications sur site internet et des informations diffusées sur les listes décrites plus haut, la communication externe du collectif est assurée par la mise en œuvre des moyens suivants :

o II-4-1 Les communiqués de presse

L'année 2014 a été marquée par de nombreuses prises de positions publiques du CNDH Romeurope réaffirmant ainsi ses revendications.

- 5 mars 2014 : communiqué du CNDH Romeurope suite à la parution du rapport politique « Harcèlement et stigmatisation : politiques et paroles publiques aggravent la précarité des habitants des bidonvilles »,

http://romeurope.org/IMG/pdf/cp_cndh_romeurope_05.03.14.pdf

- 15 avril 2014 : Communiqué du CNDH Romeurope suite à la publication d'une note interne au commissariat du 6^{ème} arrondissement de Paris « Non à la chasse aux indésirables »

http://romeurope.org/IMG/pdf/2_cp_cndh_romeurope_15.04.14.pdf

- 17 juin 2014 : communiqué du CNDH Romeurope en réaction au drame de Pierrefitte

http://romeurope.org/IMG/pdf/cp_romeurope_17.06.14.pdf

- 6 novembre 2014 : communiqué commun Cimade-CNDH Romeurope suite à l'adoption de la loi anti-terroriste « Cazeneuve s'arroge le droit de blacklister des étrangers »,

http://romeurope.org/IMG/pdf/cp_cimade_romeurope_.pdf

o II-4-2 Conférence de presse

Une conférence de presse a été organisée le 5 mars 2014 à l'occasion de la sortie du rapport politique « Harcèlement et stigmatisation : politiques et paroles publiques aggravant la précarité des habitants des bidonvilles ».

Le 15 octobre, le CNDH Romeurope est intervenu lors de la conférence de presse de lancement de la Charte pour le respect des droits et la dignité des occupants de terrains, projet inter-associatif auquel le collectif a pleinement participé.

○ **II-4-3 Relation avec les médias**

Le collectif a été particulièrement sollicité par les médias cette année. Ainsi, des porte-parole du CNDH Romeurope sont intervenus dans divers médias (télévision, radio, journaux papiers et internet) en France ainsi qu'à l'étranger.

Le fichier des contacts presse a été remis à jour et de nombreux contacts ont été pris avec des journalistes intéressés par le sujet.

○ **II-4-4 Participation à des rencontres et manifestations publiques**

Les manifestations représentent à la fois un outil de plaidoyer, de communication et d'animation du réseau. Très régulièrement elles sont organisées par les collectifs locaux et diffusées sur le site internet et à travers les listes de diffusion mails.

Le collectif continue d'être sollicité pour participer à des débats et rencontres organisés sur l'ensemble du territoire.

○ **II-4-5 Actions de sensibilisation des différents publics**

II-4-4-1 Le soutien à l'organisation d'événements locaux

Le Collectif Romeurope est souvent sollicité par ses membres ainsi que par des organismes extérieurs au réseau dans le cadre de la préparation d'**événements locaux** de sensibilisation et d'information concernant la situation des Roms migrants en France. Le collectif contribue à ces actions chaque fois que cela est possible à travers : la diffusion de l'information sur l'évènement par le biais des listes de diffusion et du site internet ; la mise à disposition de ses contacts presse ainsi que de son carnet d'adresse afin d'identifier les intervenants les plus appropriés à l'occasion ; la mise à disposition de supports d'information produits par le collectif (rapports, guides, outils pratiques).

L'importance des actions d'information et de sensibilisation en direction du grand public et notamment des riverains des lieux où des familles sont installées a été maintes fois soulignée lors des réunions du Collectif Romeurope. Il s'agit d'informer des élus locaux, d'échanger avec la presse locale et d'élargir les réseaux de solidarité et les mobilisations existantes en associant des citoyens ou des organisations encore peu informées de la situation de ces familles en France.

Parmi les supports d'information que le CNDH Romeurope met à disposition des militants et associations qui souhaitent organiser des événements, on retrouve :

1. « Opre Roma ! » Une exposition photos + textes, qui peut être visualisée sur le site Internet de Romeurope : <http://www.romeurope.org/Opre-Roma.html>

Cette exposition pédagogique a été réalisée par la Ligue des droits de l'Homme, Médecins du Monde et Solidarité Laïque en 2007. Un panneau supplémentaire a été également réalisé en 2009 sur les conditions de vie des personnes en France après l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union européenne.

En 2014, l'exposition a été sollicitée à trois reprises :

- Du 6 janvier au 28 avril par le MRAP lunellois
- Du 24 octobre au 1^{er} décembre par le groupe local d'Aurillac de la Cimade
- Du 5 novembre au 3 décembre par la Médiathèque Arthur Rimbaud de la ville d'Anthony

Le prêt est organisé à partir du site internet Romeurope par le biais d'un « formulaire » à remplir et à retourner au Collectif (<http://www.romeurope.org/Opre-Roma.html>).

L'exposition commence à ne plus être en phase avec l'actualité, pour cette raison un projet de financement d'une nouvelle exposition à concevoir à partir de la brochure « Contre les idées reçues » a été présenté à la région Ile-de-France, toujours dans le cadre du programme « Lutte contre les discriminations ». Le projet, démarré en 2014 sera réalisé en juin 2015.

2. Plusieurs DVD, dont la liste complète apparaît à la page suivant du site internet du Collectif peuvent être prêtés aux membres : <http://www.romeurope.org/DVD.html>

o *II-4-6 Les actions réalisées au sein du Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation - CDERE*

Depuis sa création en 2009, le collectif se réunit environ régulièrement afin de définir les actions à mettre en place pour la défense et la promotion du droit des enfants roms à l'éducation.

Ce collectif est composé par des organismes qui œuvrent spécifiquement dans le domaine de l'éducation tels que la Fédération nationale des parents d'élèves (FCPE), le Syndicat des instituteurs et professeurs des écoles (SNUipp), le Réseau Education sans Frontière (RESF), DEI-France et autres. Plusieurs membres du collectif Romeurope y participent ainsi que le GISTI. Le CNDH Romeurope en assure le secrétariat et la coordination et héberge sur son site les informations concernant le CDERE : <http://www.romeurope.org/spip.php?rubrique197>

Le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation a été réorganisé en 2014. Il est autonome par rapport au Collectif Romeurope qui a gardé cependant une fonction d'animation et de secrétariat. Une charte du collectif a été rédigée (http://www.romeurope.org/IMG/pdf/charte_du_cdere_defw.pdf) sur la base de laquelle une campagne d'adhésion a été lancée à partir de mai 2013. En 2014, afin d'avancer la mobilisation sur les actions du CDERE, le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises en janvier, mars, mai, juin, septembre et octobre 2014.

Par le biais de ce collectif des fiches d'information à l'usage des enseignants ont été élaborées et diffusées : http://www.romeurope.org/IMG/pdf/fiches_d_information_a_l_usage_des_enseignants.pdf . En 2014 de nouveaux outils ont été élaborés par le CDERE et d'anciens documents ont été actualisés et/ou réimprimés :

- fiche pratique « comment scolariser un enfant lors de son arrivée sur le territoire français », http://www.romeurope.org/IMG/pdf/fiche_sur_la_scolarisation_lors_de_l_arrivee_sur_le_territoire_francais_-_juin_2014.pdf

- fiche d'information à l'usage des enseignants concernant l'accès à l'éducation des enfants allophones vivant en squat et bidonville, http://www.romeurope.org/IMG/pdf/fiches_d_information_a_l_usage_des_enseignants-2.pdf

Le Collectif Romeurope et le CDERE ont lancé auprès de leurs membres un recensement des obstacles à la scolarisation sur l'année 2012-2013 sur la base duquel un outil de plaidoyer vers les institutions concernées est en phase d'élaboration et sera bientôt publié en ligne. Ce travail s'est poursuivi en 2014.

Le 21 juin 2014 le CDERE a organisé une journée de rencontre nationale sur le thème « Parcours éducatifs des enfants et des jeunes vivant en habitat précaire : de l'école à l'accès au marché du travail ». Cette rencontre a permis d'aborder les points suivants : les obstacles à l'éducation des enfants roms dans les pays d'Europe de l'Est, les obstacles à la scolarisation des enfants en habitat précaire en France, l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans, les mineurs en danger. Deux ateliers sur l'insertion des jeunes et la scolarisation des enfants en habitat précaire ont fait l'objet d'une restitution en fin de journée.

Les actes de cette journée ont été mis en ligne sur la page internet du CDERE (sur le site du CNDH Romeurope): http://www.romeurope.org/IMG/pdf/actes_journee_nationale_du_cdere_-_21_juin_2014_-avec_logosdef.pdf

II-3-7-2 Interpellations des pouvoirs publics

Le CDERE mène aussi une action de plaidoyer envers les institutions nationales

En 2014 le CDERE a interpellé par courrier :

- Geneviève Avenard, Défenseure des enfants. Demande de rdv restée sans réponse.
- M. Jacques Pélissard, Président de l'Association des maires de France. Pas de réponse au courrier.
- Mme Najat Vallaud Belkacem, Ministre de l'Education nationale. Suite à la réponse invitant à prendre attache avec deux de ses conseillers, un rdv sera organisé début 2015.

En 2014 le CDERE a également entretenu des relations régulières avec la DIHAL.

Le CDERE a également publié un communiqué à l'occasion de la rentrée scolaire 2014/2015, « respect du droit à l'éducation pour les enfants allophones en habitat précaire », http://romeurope.org/IMG/pdf/cp_cdere_rentree_2014-2015.pdf

III/ Actions régionales

III-1 Présentation

Il n'est pas dans l'objet de ce rapport de rendre compte de toutes les actions développées par les collectifs, associations et comités locaux. Elles s'organisent selon plusieurs axes, en fonction des réalités et besoins locaux :

- **Support à la vie quotidienne des personnes** : accompagnement social, économique, juridique et psychologique
- **Réalisation des projets** : hébergement, scolarisation, insertion par le travail, médiation avec les structures publiques, lutte contre les discriminations
- **Actions de plaidoyer** : souvent en lien avec la lutte des sans-papiers, sans logement, travailleurs précaires... pour le respect des droits élémentaires des personnes et le respect des leurs devoirs de la part des autorités locales

- **Actions de sensibilisation et de communication** : auprès du grand public dans le cadre de réunions publiques, projections de films, occasions festives mais aussi conférences et communiqués de presse.

La présence géographique des membres du Collectif est explicitée au § II-2 et sur la page « Actions régionales » du site Romeurope (<http://www.romeurope.org/-Actions-regionales-.html>) il est possible de consulter les informations, envoyées par les membres, concernant les différents territoires.

III-2 Le Collectif Romeurope Ile de France⁵

Le Collectif Romeurope Ile de France (CRIDF) regroupe l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la région auprès des migrants pour la plupart ressortissants européens vivant en squat et bidonville : délégations régionales ou départementales des associations nationales, mais aussi et surtout, associations locales et collectifs et comités réunissant des familles et des personnes soutiens, regroupements de citoyens-militants, voire même individus/militants.

Le CRIDF a une fonction de veille et d'alerte ainsi que de soutien technique pour ses membres. Il fait connaître, dans les plus brefs délais, à l'ensemble des membres du Collectif, les événements qui jalonnent malheureusement la vie des personnes que ses membres accompagnent, les interventions policières, les évacuations des lieux de vie, les distributions d'OQTF, les diverses formes de discriminations dont elles subissent, afin de favoriser la mobilisation de tous ceux qui peuvent apporter une aide matérielle ou morale.

Par ailleurs, le Collectif Romeurope Ile de France organise les échanges d'expériences qui ont permis localement des avancées dans les domaines aussi variés tel que l'équipement sanitaire, la sécurité sur les lieux de vie, l'accès à des hébergements d'urgence, la scolarisation des enfants, la médiation sanitaire, les recours auprès des tribunaux, l'obtention des autorisations de travail, l'accès au statut d'auto-entrepreneur....

Le CRIDF développe des actions d'interpellation, information, témoignages, plaidoyer : communiqués de presse, réunions publiques, lettres ouvertes de façon autonome mais cohérente avec le CNDH Romeurope. Il entretient les liens avec les institutions régionales. Le CRIDF a élaboré une note d'alerte sur la situation en Ile de France, qui a été remise au nouveau DIHAL à l'occasion du groupe national de suivi du 25 novembre. Le document sera mis en ligne prochainement sur la page infos Ile de France du site du CNDH Romeurope.

En 2014, le Collectif Romeurope Ile de France a publié un communiqué suite à une vague d'évacuations en Ile de France à l'automne, « l'échec de la politique de résorption des bidonvilles », http://www.romeurope.org/IMG/pdf/cp_collectif_romeurope_ile_de_france_.pdf

Les réunions du réseau Romeurope Ile-de-France rassemblent tous les trois mois une trentaine de représentants associatifs et citoyens impliqués dans des actions de terrain.

En 2014, trois rencontres du CRIDF ont été en mars, juin et octobre.

⁵ **Le Collectif Romeurope Ile-de-France** est composé en 2014 des organismes suivants :

ASAV (*Association pour l'accueil des voyageurs*) – **ASET 93 et 95** (*Aide à la scolarisation des enfants tsiganes*)

– **ASEFRR** (*Association de Solidarité en Essonne aux familles roumaines et rroms*) –

CCFD- Terre solidaire – **ECODROM** - **FNASAT-Gens du voyage** – **Habitat Cité** – **Hors la Rue** – **LA CIMADE** (*Comité intermouvements auprès des évacués*) – **La rose des vents** – **LDH** (*Ligue des Droits de l'Homme*) – **Les enfants du canal** – **MDM** (*Médecins du Monde*) - **MRAP** (*Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples*) – **PU-AMI - Romeurope Val-de-Marne** – **Secours catholique (Caritas France)**.

Et le Collectif Roms 92 sud, le Collectif de soutien aux familles rroms de Roumanie (95), le Collectif Romyvelines (78), le Collectif Romeurope 77, Collectif Romeurope de Noisy le Grand (93), Collectif de soutien aux Roms de Val Maubuée (77).

A chaque occasion un tour de table a été réalisé afin d'avoir une présentation de l'état des lieux sur chaque département.

Ces réunions sont une occasion d'échanger pour les militants et associatifs qui œuvrent auprès des habitants des squats et bidonvilles au quotidien sur les sujets suivants : les meilleures pistes et méthodologies pour un accompagnement réussi, les personnes et organismes ressources sur le territoire de l'Ile de France, les outils pratiques dont les soutiens peuvent se prévaloir, les nouveautés jurisprudentielles, les pratiques abusives rencontrées et les possibilités de les contrer, etc...

En 2014, le Collectif Romeurope Ile de France a centré son plaidoyer sur le projet de plateforme AIOS (« d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi des populations vivant en campements illicites en Ile-de-France »). Plusieurs actions ont été menées dans ce sens :

- Une demande de rendez-vous auprès du Préfet de région IDF
- Une rencontre avec M. Normand, sous-préfet directeur de projet « campements illicites »
- L'élaboration et diffusion de points de vigilance consultables sur le site, onglet actions régionales – Ile de France – infos Ile de France :
http://www.romeurope.org/IMG/pdf/points_de_vigilance_plateforme_ile_de_france_10072014.pdf
- Une délégation du CRIDF a été reçue en octobre par Roberto Romero, Vice-Président aux affaires internationales et européennes du Conseil régional Ile de France. Cette rencontre a permis d'échanger autour du projet de plateforme AIOS et de son financement. Un compte-rendu de la rencontre a été envoyé aux membres du Collectif Romeurope Ile de France.

IV/ Projets et Financements

Pour l'année 2014 le CNDH Romeurope a pu bénéficier de subventions suivantes :

IV-1 Subventions privées

Fondation Abbé Pierre

Depuis 2008 la FAP est le principal bailleur du CNDH Romeurope.

En 2013, une nouvelle convention triennale a été signée entre la Fondation Abbé Pierre et le Collectif Romeurope. L'objectif de cette convention est le soutien financier de la Fondation au collectif pour ses fonctions de tête de réseau et d'observatoire sur la situation des habitants des bidonvilles et squats que l'on appelle « Roms » vivant en France en situation de grande précarité dans des squats et bidonvilles. Cette convention permet au Collectif de bénéficier d'un apport pour son fonctionnement général.

Secours Catholique

Depuis 2008 le Secours Catholique soutient le Collectif financièrement de façon croissante chaque année afin de favoriser la participation et la représentation des personnes concernées (les habitants des squats et bidonvilles) aux actions du Collectif, renforcer leur autonomie et leur permettre des prises de position.

CCFD- Terre Solidaire

En 2014, le CCFD a apporté une contribution financière au Collectif pour l'organisation de la Rencontre nationale qui s'est déroulée les 17 et 18 mai à Toulouse. Ce financement a permis une meilleure organisation de cette rencontre et la prise en charge de certains frais, tels que le repas des convives, a facilité la participation d'un grand nombre de membres. Le CCFD a également participé au financement des activités de plaidoyer du collectif.

Médecins du Monde

En 2014, Médecins du Monde a apporté une contribution financière au Collectif pour participer à son fonctionnement. Il s'agit d'un financement pour l'ensemble des activités menées par le collectif.

IV-2 Subventions publiques

ACSE

En 2014 L'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité a financé le CNDH Romeurope comme tête de réseau dans le développement de ses missions statutaires telles que l'animation du réseau et l'appui technique aux membres, sa fonction d'observatoire et son action de lutte contre les discriminations.

FONJEP

Par le biais de l'ACSE le CNDH Romeurope reçoit une contribution pour le soutien du poste de coordination depuis 2008. Le Fonjep a renouvelé ce soutien pour 2014.

Région Ile de France, Lutte contre les discriminations

En 2012, le Collectif a déposé une nouvelle demande pour le soutien du projet « **Sensibilisation du grand public pour combattre les préjugés et stéréotypes sur les Roms** ». Cette demande a été retenue et la Région a alloué un financement au CNDH Romeurope pour la réalisation de ce projet entre 2012 et 2013. Le projet a prévu la mise en place d'actions de sensibilisation du grand public à partir de la réalisation d'une brochure sur les principaux préjugés sur la population dite roms France: http://www.romeurope.org/IMG/pdf/20130613_guide_ceux_quon_appelle_les_roms-web-2.pdf

En 2014, le Collectif a déposé une nouvelle demande pour son projet « **Ceux qu'on appelle les Roms. Luttons contre les idées reçues** ». A partir de la brochure réalisée en 2013, le CNDH Romeurope prévoit l'élaboration d'une exposition attrayante et accessible au grand public. Retenu par le Conseil régional d'Ile de France, ce projet est en cours de réalisation et aboutira en juin 2015.

Conseil régional Ile de France – Fonds pour le développement de la vie associative (FRDVA) Projet « Plateforme régionale en soutien des acteurs associatifs qui œuvrent pour le respect des droits fondamentaux des habitants des squats et bidonvilles »

En 2014 deux journées d'échanges et d'informations à destination des membres et partenaires du collectif Romeurope Ile de France ont été organisées dans ce cadre. Le 5 avril 2014 la journée a porté sur l'accès aux droits des citoyens roumains et bulgares suite à la fin des mesures transitoires. Le 27 septembre la journée a été consacrée aux dispositifs d'hébergement et de logement mobilisables dans l'accompagnement des personnes vivant en bidonville et squat en Ile de France.

Des comptes rendus complets de ces journées ont été envoyés aux membres du CRIDF et aux participants, et le matériel distribué à l'occasion de ces journées a été ajouté à l'espace membre du site internet du CNDH Romeurope.

Le fonds FRDVA a également permis l'organisation d'une journée de rencontre nationale du CDERE portant sur le thème « **Parcours éducatifs des enfants et des jeunes vivant en habitat précaire : de l'école à l'accès au marché du travail** ».

Direction Générale de la Cohésion Sociale

Pour 2014 le CNDH Romeurope a obtenu un financement de la DGCS afin de renforcer l'action du Collectif en tant que tête de réseau. Pour la défense des droits fondamentaux des habitants des squats et bidonvilles, que l'on dit Roms, vivant en situation de grande précarité en France. L'objectif du projet

était celui de favoriser l'accès au droit commun des ressortissants européens en situation de très grande précarité à travers la diffusion d'informations sur la réalité des bidonvilles en France, les politiques publiques existantes et le développement d'outils pour l'action et l'accompagnement des personnes.

Réserve parlementaire octroyée par le groupe écologiste du Sénat via la DGCS

Ce financement a été alloué au CNDH Romeurope pour la consolidation de l'observatoire du respect des droits fondamentaux des migrants « Roms » vivant ou séjournant en France dans une situation de grande pauvreté.

V / Réseau partenaires

Pour l'accomplissement de ses missions le CNDH Romeurope travaille régulièrement en partenariat avec d'autres organismes et associations en fonction des thématiques. Une description des différents partenaires et le lien vers leurs sites internet sont indiqués à la page suivante du site de Romeurope : <http://www.romeurope.org/Membres-Partenaires.html>

- au niveau national :

En 2014 le CNDH Romeurope a participé à la rédaction d'une charte pour le respect des droits et la dignité des occupants de terrains. Cette charte est issue d'une démarche inter-associative réunissant les principaux partenaires du CNDH Romeurope (FAP, ERRC, Amnesty...) et est soutenue par de nombreuses organisations⁶. Elle s'appuie sur le droit international, européen et interne pour rappeler les droits des occupants de terrains ainsi que les devoirs des pouvoirs publics et des autres acteurs intervenant dans le cadre d'occupations illicites de terrain. Cette charte a vocation à être un outil de plaidoyer mobilisable au niveau local et national et à permettre d'informer les occupants de leurs droits, de sensibiliser la société civile et notamment les voisins etc. Elle a fait l'objet d'une conférence de presse, lors de laquelle le CNDH Romeurope est intervenu. Elle sera prochainement envoyée aux maires des communes de plus de 5 000 habitants, aux préfetures et sous-préfetures, aux ministères signataires de la circulaire du 26 août 2012, aux chambres départementales d'huissiers et aux barreaux d'avocats, ainsi qu'aux principaux propriétaires de terrains impliqués dans des procédures d'évacuations.

Elle a été traduite en roumain et en bulgare et est téléchargeable, avec ses annexes, sur le site du CNDH Romeurope : <http://romeurope.org/spip.php?article1495>

Collectif des associations unies pour une nouvelle politique de logement (CAU)

Le CNDH Romeurope a renforcé ses relations avec le CAU sur la question de la résorption des bidonvilles. En 2014, le CNDH Romeurope et le CAU ont élaboré une note commune de positionnement sur la mission de résorption des bidonvilles confiée à ADOMA. Cette note a été envoyée à la DIHAL, à ADOMA et au ministère du logement.

Fondation Abbé Pierre

Parmi les partenaires habituels du Collectif la **Fondation Abbé Pierre** a une place de première importance.

⁶ Pour la liste complète des organisations qui soutiennent cette initiative, voir la liste qui figure sous la Charte <http://romeurope.org/spip.php?article1495>

Avec la FAP qui se bat contre le mal logement, nous travaillons tant au niveau national ainsi qu'en Ile de France, sur la thématique de l'hébergement et du logement à travers la réalisation d'outils d'information et l'organisation de formation sur les dispositifs existants d'hébergement et logement.

<http://www.fondation-abbe-pierre.fr/>

Groupe d'information et de soutien des immigrés : GISTI

Un autre partenaire incontournable pour le Collectif est le **GISTI**.

Le Gisti - Groupe d'information et de soutien des immigrés - est une association spécialiste du droit des étrangers. Il organise des permanences juridiques sur le droit d'entrer et de séjourner sur le territoire français mais aussi concernant le droit en général (droit à la protection sociale, droit au travail, etc.) des résidents étrangers sur le territoire, revendiquant l'égalité d'accès à ces droits entre Français et étrangers.- il plaide, par exemple, pour la liberté de circulation-,

Le Gisti nous accompagne dans la plupart de nos démarches juridiques, de la veille à la diffusion d'information à la mise en place d'actions vers différents interlocuteurs à l'échelle nationale ou européenne. Grâce à sa collaboration il nous est possible de réaliser des fiches pratiques sur les différents droits et démarches à suivre pour les faire valoir.

En 2014, le CNDH Romeurope a co-signé une pétition adressée au Parlement européen à propos de la libre circulation, du droit au séjour et des conditions de rétention des citoyens européens. Cette pétition relève d'une démarche inter-associative (GISTI, Cimade, ERRC, ASSFAM, AEDH, LDH).

URBA-Rom

Le réseau Urba-Rom regroupe des universitaires et des associations qui s'intéressent aux politiques envers les publics roms ou tsiganes. Il a pour objectif l'analyse des processus de catégorisation des groupes en question et la participation aux réflexions sur les actions publiques en cours et à venir.

Certains membres fondateurs de ce réseau sont à la fois membre du Collectif et du comité technique du CNDH Romeurope. La collaboration avec Urba-Rom nous permet d'avoir un espace de discussion qui favorise les regards croisés ; il constitue un centre de ressources qui rassemble les travaux scientifiques, les rapports et les documents techniques, ainsi que les références juridiques sur les politiques contemporaines et permet la construction de projets de recherche comparative dont les résultats peuvent aussi bénéficier au réseau Romeurope.

<http://urbarom.crevilles-dev.org/>

- au niveau européen :

ERRC – Centre européen des droits des Roms (European Roma Rights Centre)

Le Centre européen des droits des Roms (ERRC) est une organisation internationale d'intérêt public qui agit pour combattre le racisme contre envers les Roms ainsi que les abus de droit à leur rencontre au travers des recours en justice stratégiques, le développement des recherches et des politiques, le plaidoyer et l'éducation aux droits de l'Homme.

Depuis sa création en 1996 l'ERRC agit afin d'offrir aux Roms les outils nécessaires pour combattre les discriminations et avoir un accès égal à la justice, à l'éducation, au logement, aux soins de santé et aux dispositifs de droits commun.

Des échanges réguliers ont lieu avec Romeurope. L'ERRC depuis 2010 s'intéresse particulièrement à la situation des Roms en France et en 2011 un *focal point* a été identifié pour faciliter la récolte d'information ainsi que l'échange avec les acteurs locaux.

<http://www.errc.org>

- autres collaborations :

Le Collectif Romeurope est régulièrement sollicité par des organismes nationaux et internationaux qui s'intéressent à la situation vécue par les migrants qu'on appelle Roms et qui vivent en situation de grande précarité en bidonville et squat en France. Ces sollicitations peuvent être sous forme d'invitation à des réunions ainsi qu'à des colloques, des demandes d'auditions et d'échange d'informations. Le Collectif peut ainsi apporter son expertise et ses connaissances pour la rédaction de rapports ou d'interpellations politiques par leur biais.

Par ailleurs, depuis fin 2010, **Amnesty International**, par sa mission en France et son bureau de Londres, a sollicité le Collectif afin de collecter des informations précises sur la situation des Roms migrants dans notre pays. Le Collectif a aussi donné des contacts sur le terrain afin que les chercheurs d'Amnesty International Londres puissent réaliser une mission de récolte d'information. Ces actions ont abouti à plusieurs déclarations publiques d'Amnesty sur la violation des droits des Roms migrants par la France et à un rapport réalisé grâce notamment aux informations fournies par les membres du Collectif rencontrés par Amnesty sur le terrain. En 2014 Amnesty International a publié un rapport « Nous réclamons justice. L'Europe doit protéger davantage les Roms contre les violences racistes ».